

COMMUNIQUÉ

des Collectifs de soutien et d'accueil des migrants de Conflans et d'Achères

MERCREDI 9 OCTOBRE 2019,

Accueil indigne de 400 demandeurs d'asile dans les Yvelines

LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME, LA CIMADE ET LES DEMANDEURS D'ASILE INSTALLÉS EN CAMPAMENT À ACHÈRES ONT DÉPOSÉ LE 8 OCTOBRE UN **RÉFÉRÉ LIBERTÉ**, contre Messieurs les Préfets de la région Ile-de-France et des Yvelines, Monsieur le Sous-Préfet des Yvelines, Monsieur le Directeur général de l'Office français de l'Immigration et de l'Intégration, Monsieur le Directeur de l'agence régionale de santé des Yvelines, Monsieur le Maire d'Achères.

Sont invoqués **l'atteinte grave et manifestement illégale aux libertés fondamentales par le refus d'octroi des conditions matérielles d'accueil des demandeurs d'asile, le droit à un hébergement d'urgence, l'atteinte au principe de dignité, la prohibition des traitements inhumains et dégradants**, afin que soient ordonnées des mesures nécessaires pour faire cesser ces atteintes.

Depuis mai 2019, des demandeurs d'asile tibétains sans-abri étaient installés à Conflans-Ste-Honorine sur la passerelle Seine de Conflans, puis sur la rive gauche sous le pont de la RN 184. Les conditions de vie étaient précaires, mais ils avaient un accès facile à l'eau sur les quais de Conflans et pouvaient bénéficier des repas servis aux sans-abri par l'association La Pierre Blanche. Le 18 juillet, un arrêté d'expulsion émanant du Maire de Conflans est affiché à proximité de ce campement, sans mise à l'abri alors même qu'il est indiqué dans cet arrêté municipal «... *considérant la présence d'enfants dans ce campement sauvage*».

Se mobilise alors le Collectif de soutien aux réfugiés et sans-abri de la Confluence, membre du Réseau AMY, Accueil des Migrants en Yvelines (<http://reseau-amy.org>), réseau lui-même membre du collectif national des EGM, États Généraux des Migrations, pour demander au Préfet des Yvelines une solution d'évacuation pérenne. En réponse, une expulsion sans hébergement ni mise à l'abri a eu lieu le 1er août 2019 en présence du Sous-Préfet de St-Germain-en-Laye et de la police nationale de Conflans. Les autorités évaluent la présence de 150 personnes et leur demandent de partir en leur remettant un document de l'OFII indiquant seulement des adresses d'accueil de jour (in)susceptibles de leur apporter une solution d'hébergement. Les Tibétain.e.s partent s'installer à Neuville-sur-Oise mais la police de Cergy va les évacuer. Ces demandeurs d'asile iront alors monter leurs tentes dans la forêt de St-Germain-en-Laye d'où ils seront également expulsés, pour la troisième fois dans la même journée, par la police de St-Germain qui les guidera sur un terrain d'Achères, à la lisière St-Jean.

Depuis cette date, tous les demandeurs d'asile tibétains qui arrivent à Conflans sont délogés par la police s'ils tentent de s'y installer et reçoivent l'information de rejoindre les autres sur le camp d'Achères.

Malgré tous nos courriers adressés aux diverses autorités, malgré la saisine du Défenseur des droits qui a également saisi les autorités de cette question, aujourd'hui ils sont **près de 400, dont près de la moitié de femmes et quelques enfants, vivant sur ce campement indigne** sans douches, sans sanitaires, sans électricité, et sans un toit pour se protéger des intempéries, avec un accès à l'eau insuffisant (2 robinets d'eau depuis le 12 septembre au bord du chemin).

Nous dénonçons l'indignité de ces conditions de vie et d'accueil qui constituent une atteinte aux droits fondamentaux.

Face à la **situation d'urgence**, aggravée par les conditions météorologiques et l'absence de moyens d'accueil compatibles avec la dignité, et tout en déplorant que les autorités comptent ainsi uniquement sur les bénévoles pour ce qui relève de leurs obligations, nous lançons un **appel à la solidarité de tous les citoyens** pour nous aider à apporter un soutien matériel et humain à ceux qui sont actuellement en grande difficulté sur ce campement.

Contact-refugies-confluence@framaliste.org